ATTESTATION DE CONFORMITÉ AUX EXIGENCES DE SÉCURITÉ du décret 2000-164

CERTIFICATE OF CONFORMITY WITH the REQUIREMENTS OF SAFETY of the decree 2000-164

Attestation N° : ADL - 26 - 011

Annexe 1

Demandeur *Client :* **TITEX SASU**
310 Avenue de la Dourdenne

31620 FRONTON

Le(s) produit(s) ci-dessous référencé(s) :
The product referred below :

Oreiller / Pillow MICROFLOC

Descriptif : *Information :*

Revêtement : *Covering :* Visisble : Tissu Microfibre - 100% Polyester - 75g/m² - Blanc
Invisible : Non-tissé - 100% Polypropylène - 15g/m²

Rembourrage : *Filling :* Mousse - Mélange de chips de mousse visco élastique et Polyuréthane - De 18 à 50 kg/m3

Autre : *Other :* /

Remplit (remplissent) les exigences des normes ou règlements techniques particuliers actuellement en vigueur :
fills (fill) the requirements of the standards or technical payments particular currently into force:

NF EN ISO 12952-1 : Décembre 2010 Comportement au feu des articles de literie.
Partie 1: méthodes d'essai générales pour l'allumabilité par une cigarette en combustion.
Burning behaviour of bedding.
Part 1 : General test methods for the ignitability by a smouldering cigarette

Référentiels donnant présomption de conformité aux exigences essentielles de non-allumabilité, figurant dans le décret n° 2000-164 du 23 février 2000 (paru dans le Journal Officiel du 29 février 2000).
Reference frames giving presumption of conformity to the essential not-Al requirements appearing in the regulation N° 2000-164 of the February 23,2000 (appeared in the Official Journal of the February 29,2000).

Suivant les résultats d'essais consignés dans le(s) rapport(s) d'essais FCBA *FE 26-0333-1635* délivré(s) le *lundi 5 octobre 2026*

La présente ATTESTATION DE CONFORMITE a été établie pour l'échantillon dont les résultats d'essais ont été consignés dans les rapports référencés ci-dessus. Elle ne peut en aucun cas caractériser une constance de qualité de fabrication. FCBA ne peut assurer que le produit n'a fait l'objet d'aucune modification et qu'il demeure fabriqué et commercialisé suivant les mêmes caractéristiques que l'échantillon présenté dans les rapports ci-dessus.
The present ATTESTATION OF CONFORMITY was established for the sample whose test results were consigned in the report referred above. It cannot no case to characterize a constancy of quality of manufacture. FCBA cannot ensure that the product was the subject of no modification and that it remain manufactured and marketed according to the same characteristics as the sample presented in the report above.

Champs Sur Marne, le mercredi 7 octobre 2026

Responsable Technique du Laboratoire Feu du Pôle AME
Clémence VOISIN

Responsable des Laboratoires Essais et Mesures du Pôle AME
Nathalie SERRANT

2447

FCBA
INSTITUT TECHNOLOGIQUE
10, rue Galilée
77420 Champs sur Marne
Tél : +33 (0)1 72 84 97 84
www.fcba.fr